

PROCES VERBAL SEANCE DU 25 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/08/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Pouvoirs : 0 Votants : 9

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, MOUSSON Anne-Marie, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, CHERON Yves, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : BIESSE Pascal, TILLEUL Sandrine, FORGE Laurine, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise.

ABSENT : BADIN DE MONTJOYE Morgan

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 28 Juillet 2023

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Jocelyne PICHON

Rappel de l'ordre du jour :

- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre
- Maison Cholin
- SIAEP : délibération projet de périmètre de « Confluence Eau »
- Révision du prix horaire de la mise à disposition des agents et matériels dans le cadre de travaux pour les autres collectivités
- Questions diverses

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'avoir recours à un cabinet d'études pour la construction de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Pour ce faire 3 cabinets ont été sollicités afin d'obtenir une proposition d'assistance et d'honoraires, seuls 2 ont répondu :

- Nicolas Pouële de Montluçon : honoraires : 11 %
- IN6TU Architecture de Chamalières : honoraires : 12.50 %
- Atelier Aragraph à Brive : proposition non reçue

Les membres présents retiennent le cabinet d'études de Nicolas Pouële de Montluçon.

Délibération n° 2023/26 portant sur le choix d'un maître d'œuvre.

Certains membres de l'Assemblée font remarquer qu'il sera nécessaire d'établir un sens de circulation dans le lotissement ; pour cela, une réunion sera organisée avec les riverains afin de recueillir leur avis.

MAISON CHOLIN

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil, il avait été décidé d'abattre cette maison.

Il présente les devis obtenus pour la démolition :

- Jérémie Carte pour un montant de 1 854 € TTC.
- Jérôme Collin pour un montant de 2 520 € TTC

L'Assemblée retient le devis de Jérémie CARTE.

REFECTION DES ROUTES

Intervention de Noël PARIS sur les travaux réalisés :

- L'entreprise Colas est intervenue début août pour la réalisation des travaux de rechargement des routes dans le village de Châtres ; quelques finitions restent à faire notamment au village de l'Eveil ;
- Remplacement des ardoises défectueuses de la toiture de l'atelier communal par des tôles en bac acier, travaux réalisés par les employés communaux.

Monsieur Le Maire attire l'attention sur des travaux d'enduit à prévoir sur le mur arrière de la salle polyvalente.

LOCATION LOGEMENT

Monsieur Le Maire présente la demande de Elisabeth Chabanasse de Montpellier intéressée par la location du logement au-dessus de la mairie à compter du 1^{er} octobre prochain ; le loyer est fixé à 410 € charges non comprises.

Délibération n° 2023/27 portant sur la location de logement de la Mairie.

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que :

- la famille Kovelmann a donné son départ du logement de la poste pour le 22 novembre.

Les membres présents fixent le loyer à 420 € charges non comprises ;

- Le locataire d'un des logements de l'école a libéré les lieux ; le logement sera remis à la location suivant un loyer de 470 € chauffage compris.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur Le Maire rappelle qu'il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Suite à l'annonce faite dans le bulletin municipal, Sylviane Congnard du Mazurier se porte candidate pour réaliser l'enquête de recensement.

L'Assemblée, à l'unanimité, retient sa candidature.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt ainsi que le compte-rendu de la visite qui s'est tenue à la Mairie.

Considérant que la fréquentation est quasi inexistante, Madame La Directrice propose de suspendre ce service.

Délibération n° 2023/28 portant sur la suspension du service de bibliothèque.

Monsieur Le Maire fait remarquer que les livres déposés par les donateurs sont régulièrement empruntés, par conséquent du mobilier sera acheté de façon à poursuivre ce service et permettre aux habitants de déposer leurs livres dans la salle dédiée.

SIAEP BOUSSAC/GOUZON

Monsieur Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre du nouveau syndicat "Confluence Eaux" accompagnés des statuts suite au projet de fusion entre le SIAEP Boussac/Gouzou et le SIAEP des 2 Sources à compter du 1er janvier 2024.

L'Assemblée émet un avis favorable.

Délibération n° 2023/29 portant sur le projet de périmètre du nouveau syndicat « Confluence Eaux »

REVISION TARIFS

Monsieur Le Maire propose de revoir le tarif fixé pour la mise à disposition d'un agent et du matériel au profit des autres communes ; le prix horaire est actuellement de 50 €.

Considérant la hausse des salaires ainsi que celle de la maintenance du matériel, les membres présents fixent le tarif horaire à 70 €.

Délibération n° 2023/30 fixant le tarif horaire pour la mise à disposition d'un agent et du matériel au profit des autres communes.

ADMISSIONS EN NON-VALEURS

L'Assemblée délibérante donne délégation à Monsieur Le Maire pour prononcer des admissions en non-valeur jusqu'au seuil de 100 € maximum.

Délibération n° 2023/31 donnant délégation au Maire pour prononcer des admissions en non-valeur.

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il a fallu faire l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de 940 € ; lors du vote du budget primitif aucun crédit n'avait été prévu, il convient donc de faire une ouverture de crédits du compte 231 (construction) au compte 2158 (acquisition matériel).

Avis favorable de l'Assemblée.

Délibération n° 2023/32 portant sur des virements de crédits.

HUMANOA

Monsieur Le Maire donne quelques informations relatives aux entrées :

- une personne est entrée le 20 août ;
- une autre résidente fera son entrée la semaine prochaine
- 6 inscriptions sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,